

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 83/031 du 19/01/1983  
MTPS.DGTFF.DFP.22025.T.F

Portant intégration et nomination de Monsieur BOUNGU Gaspard, dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux

(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT

(/ISAS/

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général  
des fonctionnaires  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires  
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau  
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et  
remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret  
n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'En-  
seignement  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du  
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses  
articles 7 & 8  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-  
res aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/196.FP du 5.7.1962 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret  
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres  
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux Inté-  
rimis des Membres du Gouvernement  
(/u les lettres n° 5071/MEN/DGEOC/DOB du 27.8.1982 du  
Directeur de l'Orientation et des Bourses et 0580/DGRS du 7.09.1982  
du Directeur Général de la Recherche Scientifique transmettant le  
dossier de candidature constitué par l'intéressé./-

D.B.

D.C.F.

DECRETE

.../...

48

ARTICLE 1°/ En application des dispositions du décret n° 67/204 du 30.09.67 susvisé, Monsieur BOUNGOU Gaspard, né le 10.9.1952 à Pointe-Noire, titulaire du Doctorat de 3° cycle en Ethnologie et Préhistoire, obtenu à l'Université LYON 2 (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Service Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée de 2° échelon Stagiaire, indice 920.

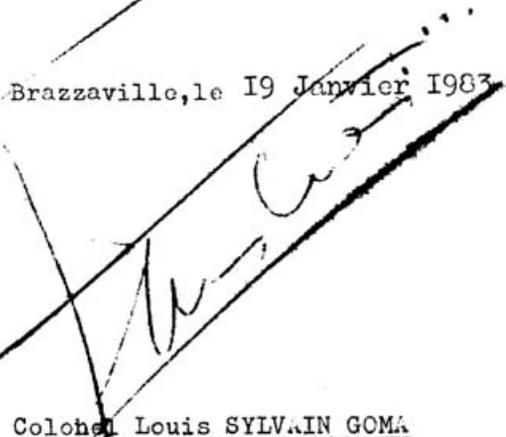
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982, 1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout, où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

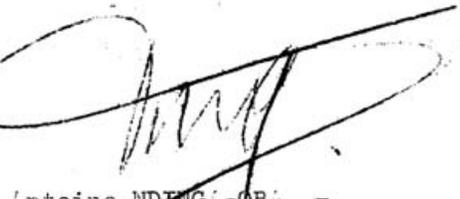
Brazzaville, le 19 Janvier 1983

Le Ministre de l'Education  
Nationale



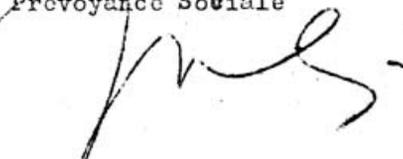
Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances



Antoine NDINGA-GBA -

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale



Bernard COMBO MATSIONA



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS/

- |           |   |           |    |
|-----------|---|-----------|----|
| JORPC     | 1 |           |    |
| DGTFP.DFP | 3 |           |    |
| DFP.BST   | 1 |           |    |
| D.B       | 3 |           |    |
| DCF       | 1 |           |    |
| MEN       | 1 |           |    |
| DP.LL     | 2 | INTERESSE | 1  |
| MCARS     | 1 | SGCM/BC   | 2. |
| DCSSIER   | 3 |           |    |

